

Installation de bornes Wi-Fi sur un site RTE

Cette fiche décrit les règles générales à respecter pour l'installation et la mise en service des bornes Wi-Fi dans les bâtiments RTE.

1) Prescriptions d'installation

1.A) Implantation des bornes dans les bâtiments

Les bornes doivent être localisées au sein des bâtiments de manière à optimiser la couverture radio et limiter les interférences.

Tout ajout de borne (ex : pour extension ou rénovation de site) doit être **préalablement validé** auprès de **DSIT/DESIGN/PRS**.

La mission SI en charge du site doit **fournir et tenir à jour** un plan des locaux indiquant le **positionnement et les références de toutes les bornes du site**.

Les dernières versions des plans validés doivent être stockées sur le SharePoint « Espace Télécom Tertiaire ».

Dans la mesure du possible, il faut fournir également les plans métrés des locaux au format AUTOCAD.

1.B) Positionnement et orientation

Chaque borne doit être fixée :

- Au plafond ;
- A l'horizontale, capot orienté vers le bas ;
- Boitier entièrement visible ;
- À au moins 2m d'une autre source radio (DECT, ...).

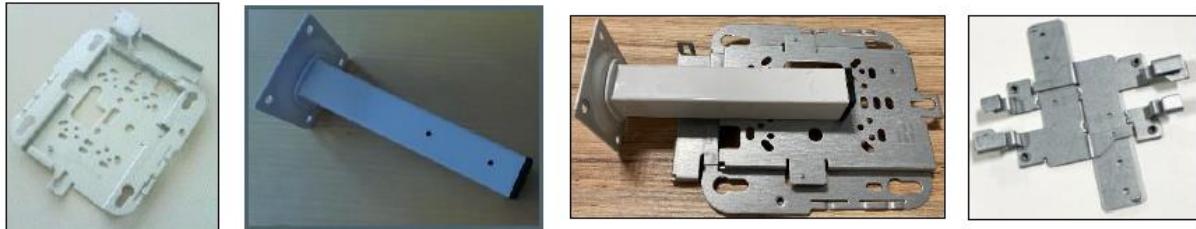
INTERDIT : Le positionnement en faux plafond, dans une armoire ou sous dalle/plancher.
Le capot ne doit pas être orienté vers un obstacle (par exemple, derrière une poutre, ...).



1.C) Fixation

Chaque borne doit être **obligatoirement clipsée sur une plaque de support métallique fixée au plafond** ou à défaut fixée sur le mur via une potence métallique (en option).

Un support en forme de croix (dernière photo ci-dessous) permet une fixation sur les entretoises supportant les dalles de faux-plafond.



1.D) Codification des bornes

La **règle de nommage** des bornes Wi-Fi reprend **la codification** des équipements réseau et postes de travail bureautiques.

La convention de nommage des bornes de chaque site doit être **validée préalablement** avec **le CORS-N** et doit satisfaire au gabarit suivant :

<CODE SITE> + <WF> + <Code de localisation>

À titre d'exemple :

- GR2MBWFAS13 MONTIGNY LE BRETONNEUX/BAT A/ETG -1 + séquentiel
- GM6LYWF5A42 LYON/VILLARTE/ETG 05/BUR 5A42
- GR4TCWFSHR01 TOULOUSE/CEPIERE/SHOWROOM + séquentiel

ATTENTION : Pour un showroom, le suffixe « SHR » est obligatoire.

1.E) Etiquetage des bornes

Chaque borne doit porter sur son capot, face visible, une étiquette indiquant :

- Le code de repérage de la borne ;
- L'adresse MAC de l'interface filaire de la borne ;
- Le numéro de série du matériel.

En cas de doute, ces informations sont à confirmer auprès du CORS-N.



2) Mise en service après installation

Avant d'être mise en service, chaque borne doit avoir été **préalablement installée** selon les **prescriptions** du chapitre précédent, sans oublier **l'étiquetage**.

Attention : Si à ce stade, la borne s'allume, c'est qu'un câble de desserte préexistant est encore branché à un switch qui a été réutilisé. **La borne ne sera pas opérationnelle pour autant.**

La mise en service est réalisée via des demandes COSMOS en utilisant l'article :
BUR - Wi-Fi - Brassage et configuration d'une borne

Cette demande conduit aux 2 étapes successives suivantes :

2.A) Raccordement au réseau local du site

Les gestes sont réalisés par un ELEX.

Chaque borne doit être raccordée sur un port libre d'un switch de desserte tertiaire du réseau local du site. Avant toute intervention, **l'ELEX doit contacter le CORS-N.**

Il peut être nécessaire de faire installer préalablement une desserte RJ45 pour y raccorder la borne. Le cas échéant, cette action doit être réalisée avant le passage de l'ELEX.

Les nouvelles installations de bornes doivent être raccordées sur un port fournissant une alimentation en **PoE** (15W) ou **PoE+** (30W).

Le choix dépend du modèle de borne :

- Bornes 1142, 1602 (obsolesques) et 1832 → **PoE** « simple » (15,4 W)
- Modèles suivants : 2802, 3802, C9115... → **PoE+** (30 W)

Pour terminer l'intervention, l'ELEX doit indiquer dans l'article COSMOS :

- La localisation exacte de la borne (repères : n° de salle, de bureau, de fenêtre, ...);
- Le switch sur laquelle elle est raccordée et le n° du port de switch ;

L'ELEX devra valider avec le CORS-N si la borne Wi-Fi remonte bien sur le contrôleur.

2.B) Ouverture du service

Les gestes sont réalisés par CORS-N/SEILTE.

Configuration du port de switch, au besoin du VLAN « admin Wi-Fi » sur le site + scope DHCP, et mise en service de la borne.

Tableau récapitulatif

	Modèle	Etat	Capacités	PoE	Contrôleur	
<i>Fin de support et de maintenance</i>	1141n 1142n	Obsolètes	« Wi-Fi 4 » (802.11n) Ethernet 1 Gb/s Capacités radio Tenue en charge	★ ☆ ★	Simple (15,4W)	WLC 8.3 (version obsolète)
<i>Fin de support 30/01/2025 Sous maintenance</i>	1602i	Non-approvisionnables	« Wi-Fi 5 » (802.11ac w.2) Ethernet 1 Gb/s Capacités radio Tenue en charge	★★ ★★	Simple (15,4W)	<i>« Tous modèles »</i>
<i>Fin de support 30/01/2025 Sous maintenance</i>	1832i	Non-approvisionnables	« Wi-Fi 5 » (802.11ac w.2) Ethernet 1 Gb/s Capacités radio Tenue en charge	★★★☆ ★★★☆	Simple (15,4W)	<i>« Tous modèles »</i>
<i>Support et maintenance OK</i>	2802i	Non-approvisionnables	« Wi-Fi 5 » (802.11ac w.2) Ethernet 1 Gb/s Capacités radio Tenue en charge	★★★★☆ ★★★★☆	PoE+ (30W)	WLC 8.10 ou C9800
<i>Support et maintenance OK</i>	3802i	Non-approvisionnables	« Wi-Fi 5 » (802.11ac w.2) Ethernet 5 Gb/s (mGig) Capacités radio Tenue en charge	★★★★☆ ★★★★☆	PoE+ (30W) (ou mode très dégradé en PoE simple)	<i>Socle de fixation : identique pour tous ces modèles</i>
<i>Support et maintenance OK</i>	C9115AXI	OK	« Wi-Fi 6 » (802.11ax) Ethernet 2,5 Gb/s (mGig) Capacités radio Tenue en charge	★★★ ★★☆	PoE+ (30W) (ou mode dégradé en PoE simple)	
<i>Support et maintenance OK</i>	C9120AXI	OK	« Wi-Fi 6 » (802.11ax) Ethernet 2,5 Gb/s (mGig) Capacités radio Tenue en charge	★★★★ ★★★★	PoE+ (30W) (ou mode très dégradé en PoE simple)	
<i>Support et maintenance OK</i>	C9130AXI	OK	« Wi-Fi 6 » (802.11ax) Ethernet 5 Gb/s (mGig) Capacités radio Tenue en charge	★★★★★ ★★★★★	PoE+ (30W) (ou mode très dégradé en PoE simple)	

Rouge = problématique ; orange = point d'attention ; vert= ok